

Département de Loire-Atlantique	République Française
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON</b> 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	<b>Décision n° 41/2021</b> SERVICE : Politiques contractuelles

**DECISION DU PRESIDENT  
DEMANDE DE SUBVENTION LEADER POUR LE RECRUTEMENT  
D'UN CHEF DE CAMPUS « ÉNERGIES »**

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du 16 juillet 2020 du Conseil Communautaire donnant délégation au Président, notamment pour solliciter toute aide ou subvention,

Considérant le projet poursuivi par la Communauté de Communes Estuaire et Sillon dans le cadre du Pacte Charbon de structurer une filière « Énergies » via la création d'un centre de recherche et développement de l'énergie dédié,

**DECIDE**

☛ D'APPROUVER le recrutement d'un chef de projet pour le centre de recherche et développement dédié aux Énergies, pour une durée de 3 ans, soit un montant total TTC de 250 000 € décomposé de la manière suivante :

<b>Nature des opérations</b>		
	1 an	3 ans
Masse salariale	80 000,00	240 000,00
Coût assurance	1 666,00	5 000,00
Frais de déplacement	1 000,00	3 000,00
Outils informatiques et de communication	2 000,00	2 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>250 000 €</b>
<b>Recettes</b>		
ÉTAT (pacte charbon)	112 500,00	
LEADER	50 000,00	
Reste à charge pour la CCES après subvention		<b>87 500,00 €</b>

☛ DE SOLLICITER l'attribution d'une subvention du Programme LEADER Canal Erdre et Loire pour le recrutement d'un chef de projet Campus Energie à hauteur de 50 000 €, soit 20% de participation,

☛ DE VALIDER le plan de financement tel que détaillé ci-dessus, soit un autofinancement pour la CCES de 87 500 € après subvention soit 35%.

Fait à Savenay, le 8 octobre 2021

Le Président,  
  
 Rémy NICOLEAU



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
 APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :  
 ET AFFICHAGE LE :  
 Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON  
 Rémy NICOLEAU